



**Objet : Bilan de l'université d'été 2015**

Délibération du Conseil d'administration du 7 octobre 2015

Affichée au siège de la Régie le

Et transmise au représentant de l'Etat le

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

**Le Conseil d'administration,**

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie EIVP et notamment leur article 18 ;

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

**Article unique :** Le Conseil d'administration donne acte à M. le Président du Conseil d'administration du bilan de l'université d'été 2015 et approuve le principe de la reconduction de cette action pour 2016.